

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 9 OCTOBRE 2026

**DELIBERATION N°CP2026-
10/5/33
DOSSIER N°7654**

**PROGRAMMATION DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE - PREMIERE TRANCHE**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Eric BODEAU à Mary-Line GEOFFRE
Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET

Absent(s) - excusé(s) :

Marinette JOUANNETAUD, Jean-Jacques LOZACH, Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des
Ressources Naturelles et des Transitions*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PROGRAMMATION DES AIDES A L'ALIMENTATION EN EAU
POTABLE - PREMIERE TRANCHE**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de
compétence à la Commission Permanente ;*

VU la délibération du Conseil Départemental n°CD2020-06/03/28 du 26 juin 2020 approuvant le schéma

départemental d'alimentation en eau potable 2020-2030 ;
 VU la délibération du Conseil Départemental n°CD2023-06/4/30 du 23 juin 2023 approuvant la révision du
 règlement d'aides départementales eau potable ;
 VU le budget de l'exercice ;
 VU le rapport CP2026-10/5/33 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder les subventions demandées, en application du règlement d'aides alimentation en eau potable, comme suit pour un montant total de **18 146,00 €** :

Maître d'ouvrage	Localisation	Nature de l'opération	Montant de l'opération HT	Montant éligible HT	Taux	Subvention CD23
Syndicat des eaux de l'Ardour	Fursac, Station des Combes, St Goussaud, Villechenour, St Dizier Masbraud, Bosmoreau les Mines, Soubrebost, Maisonnisses, St Maurice la Souterraine	Sectorisation et télégestion complémentaire du réseau d'eau potable - 3e tranche	90,000.00 €	90,000.00 €	15 %	13,500.00 €
SIAEP des Monards	Sites du Puy de la Conche et Les Ribières	Mise en place de deux dispositifs de chloration	13,274.28 €	13,274.28 €	35 %	4,646.00 €
TOTAL			103,274.28 €	103,274.28 €		18,146.00 €

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées sur le budget départemental, Chapitre 204 – Article 2041582 – Fonction 732.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
 Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET